

Département de l'AIN  
Commune de CHALAMONT  
Lieuudit " La Bourdonnière "



PA 04.2

# PLAN de COMPOSITION

Lotissement  
" La Bourdonnière "



Ref : 17.05.03.00

Dominique MOREL  
Géomètre Expert D.P.L.G.  
- Cabinet fondé en 1900 -  
11, rue Victor Hugo  
69220 BELLEVILLE  
tél: 04.74.66.01.55  
fax: 04.74.66.38.84  
morel-ges@orange.fr  
dominique.morel@leval.fr

ECHELLE 1/250  
CADASTRE :  
Section B  
n° 842, 843p, 844, 969 et 972

JUIN 2017  
Dressé le 18 décembre 2020  
2  
Modifié le 06 avril 2021

## LEGENDE

- Lots à bâtir
- Entrées des lots
- Chaussée
- Trottoir
- Stationnement visiteur privé
- Espace vert
- Aire de regroupement des ordures ménagères
- Végétation existants à valoriser, entretenir et compléter (à la charge des acquéreurs)
- Arbres, arbustes, végétaux divers (à la charge du lotisseur) La représentation est figurative et non contractuelle
- Haies à planter (à la charge du lotisseur) La représentation est figurative et non contractuelle
- Sens de circulation à déterminer avec la mairie
- Position obligatoire de la clôture en retrait au niveau des branchements individuels pour permettre l'accessibilité depuis la voirie (à la charge des acquéreurs)
- Implantation obligatoire en limite de tout ou partie de la construction (hauteur maxi. des constructions limitée à 3.50m en limite)
- Zone non aedificandi
- Orientation du faîtage principal (+/- 10°)

Plan levé et dressé par Dominique MOREL, Géomètre Expert D.P.L.G. - Cabinet fondé en 1900 - 11, rue Victor Hugo - 69220 BELLEVILLE - Tél: 04.74.66.01.55 - Fax: 04.74.66.38.84 - email: morel-ges@orange.fr

Rattaché par GPS au système RGF93 CC46 et au Nivellement Général de la France

Cheminement piéton avec passage occasionnel pour les services de secours

Limite de zone du PLU reportée d'après le plan de zonage du 06 mai 2017

La contenance des lots résulte des relevés topographiques et de la reconnaissance préalable des limites existantes, ainsi que d'une application cadastrale pour les points manquants. Préalablement à la division, les limites périmétriques devront faire l'objet d'un bornage contradictoire en présence des propriétaires riverains. La superficie exacte des parcelles sera calculée au moment de l'établissement du document d'arpentage par Dominique MOREL, Géomètre - Expert à BELLEVILLE en BEAUJOLAIS (RHONE).

